

**PROVINCE DE QUEBEC**  
**MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS**  
**VILLE DE EAST ANGUS**

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 871**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 745**

---

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 871**

---

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement portant le numéro 871, tiendra une assemblée publique de consultation le *28 avril 2025* à compter de *13h30* au *200, rue Saint-Jean Est*, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE ce projet de règlement se résume ainsi :

Règlement 871 :

Compte tenu du milieu bâti de la rue Reid composée uniquement de propriétés unifamiliales, Il est convenu que la zone RC18 soit remodifiée à partir de la ligne des lots des propriétés sur la rue St-Hilaire afin que les propriétés de la rue Reid reviennent dans la zone Rb18.

**AVANT LA MODIFICATION – ZONE RC-18**



**APRÈS LA MODIFICATION – ZONE RC-18**



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de l'adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soient du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h et le vendredi de 9h à 13h.

DONNÉ À EAST ANGUS, CE HUITIÈME (8<sup>E</sup>) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025).



Bruno Poulin, CPA  
Greffier-trésorier